



Conseil Communal de Rolle

PROCES-VERBAL
de la
séance ordinaire du mardi 13 décembre 2011

Présidence: Nicolas Walter

Ouverture: 19h00

Appel: 47 membres présents, 5 membres excusés, 3 membres non excusés

Excusés	
	Olivier Barras
	Joëlle Gentile
	Christian Hay
	Julie Micello
	Patricia Morales Gracia
Non Excusé	
	Fabio di Sanza
	David Savelli
	Konstantin Turnau

Le quorum est atteint: 85%

Ordre du jour

0. De 18h30 à 19h00 : Présentation en avant séance des projets du Sidere.
1. Procès-verbal de la séance du 15 novembre 2011.
2. Communications du Président.
3. Communications de la Municipalité N° 4
4. Dépôt des préavis:
 - *15 – Modification des statuts du Sidere
 - *18 – Fixation de plafonds en matière d'emprunts et de risques pour cautionnements pour la législature 2011-2016
 Nomination des commissions ad hoc.
5. Préavis municipal N° 12/11-16 – Démolition et reconstruction de la garderie Barcarolle – Rapport de la commission ad hoc, prise de décision.
6. Préavis municipal N° 13/11-16 – Fixation des indemnités de la Municipalité pour la législature 2011-2016 – Rapport de la Cofin, prise de décision.
7. Préavis municipal N° 17/11-16 – Budget 2012 – Rapport de la Cofin, prise de décision.
8. Préavis municipal N° 18/11-16 – Fixation de plafonds en matière d'emprunts et de risques pour cautionnements pour la législature 2011-2016 – Rapport de la Cofin, prise de décision.
9. Divers et propositions individuelles.



Conseil Communal de Rolle

1. Procès-verbal de la séance du 11 novembre 2011

Le procès-verbal est accepté à la majorité, tel que présenté.

2. Communications du Président

Il procède à la lecture d'un courrier de la famille Guy Morier-Genoud qui porte sur la dangerosité de la route de l'Hôpital, courrier ensuite transmis à la Municipalité.

3. Communications de la Municipalité

Aucune communication municipale.

4. Dépôt des préavis

15 – Modification des statuts du Sidere

La commission se compose comme suit: M. Richard Lecoultré, président; M. Jean-Claude Bédert, rapporteur; Mme Arlette Thentz, MM. José Dos Santos, Pierre Maeder, François Monod, Philippe Rosset, membres. La commission est adoptée à l'unanimité.

18 – Fixation de plafonds en matière d'emprunts et de risques pour cautionnements pour la législature 2011-2016

Ce préavis a déjà été rapporté par la Cofin.

5. Préavis municipal N° 12/11-16 – Démolition et reconstruction de la garderie Barcarolle - Rapport de la commission ad hoc.

Mme Safi, présidente de la commission, lit les conclusions du rapport identiques à celles du préavis. Le président ouvre alors la discussion sur le fond.

M. Bréchon expose son cas de conscience, car sur la question de la procédure de l'appel d'offre qui n'a pas eu lieu par voie de presse, seules deux entreprises générales ont été consultées. Par ailleurs, le permis de construire reçu récemment porte sur une crèche de 44 places alors que sur le préavis il est mentionné 56 places. En outre, ce bâtiment prévu en préfabriqué pour aller très vite nécessite un terrain plat, et comme il n'y a pas de terrain plat aux Buttes il faut excaver pour le poser. Il suggère aux conseillers de comparer ce projet avec le bâtiment existant qui comprend la cantine scolaire pour constater ce qui peut être construit sur un terrain en pente. De plus, il faudra bétonner et cimenter cette zone qui possède un potentiel très intéressant au vu de la délocalisation prévue de la caserne des pompiers et de la salle de gym. Cette zone entière devrait faire l'objet d'une étude globale, et la construction de ce petit immeuble va bloquer beaucoup de possibilités de développement cohérent d'équipements publics. M. Bréchon s'est également penché sur un préavis que la municipalité de Gland vient de déposer pour un bâtiment préfabriqué de 2 étages sur terrain plat, pour 120 places. Ce projet est devisé à Fr. 23'000.- la place alors que pour la Barcarolle le montant s'élève à Fr. 37'000.- la place en comptant le sous-sol, et Fr. 34'000.- en ne comptant pas le sous-sol. Il estime que l'architecture est une question trop sérieuse pour être confiée aux seules entreprises générales.



Conseil Communal de Rolle

M. Hochstrasser demande quelle sera la garantie, en cas d'aval de ce projet, que les enfants rollois obtiennent la priorité pour y être accueillis.

M. Jaquet explique qu'il n'y a pas de priorité accordée à certaines catégories d'enfants puisqu'il s'agit d'un réseau et non pas de communes distinctes. La location sera payée par l'ensemble des communes et la facturation se fera en fonction de l'utilisation. Toutefois, étant donné sa localisation, la garderie concerne en premier lieu les enfants rollois.

Mme Fries rebondit sur les propos de M. Bréchon qui sont logiques et empreints de bon sens, mais cette réflexion aurait dû être conduite il y a déjà 15 ans; le potentiel de cette zone n'a pas été évalué à temps. En 1998 le premier préavis pour la Barcarolle a été déposé dans un contexte difficile alors que la vision sur la petite enfance était fort différente. L'urgence des besoins a fait que ce pavillon a été construit à la hâte et il faut reconnaître que Rolle a pris une quinzaine d'années de retard sur la construction de telles structures.

M. Paley aimerait savoir combien de temps prendrait l'étude globale proposée par M. Bréchon.

M. Bréchon complète en disant que pour les 10 places d'accueil dont il faut disposer pour la crèche garderie, contact pourrait être pris avec la Girolle où 10 enfants pourraient être accueillis; en effet, cette crèche garderie dispose de 10 m² par enfant alors que 7 m² par enfant sont requis. Par ailleurs, puisque du provisoire est prévu au parc des Petits Sapins, prenons ce provisoire pour l'UAPE dès le mois d'août, continuons à exploiter la Barcarolle telle qu'aujourd'hui et plaçons les enfants supplémentaires à la Girolle. Ceci pourrait répondre à l'urgence. Et la réponse à la question de M. Paley est qu'une étude globale avec concours d'architecture et ce qui en découle, porterait au minimum sur deux ans et demi à trois ans.

M. Micello trouverait dommage que la commune de Rolle se distingue en refusant ce projet alors que les vaudois ont récemment accepté un projet de loi pour le développement des structures d'accueil de la petite enfance.

Mme Byrne Garelli pose les chiffres de deux structures comparables; celle de Bellefontaine qui compte 56 places a un loyer de 135'000.- par année pour un prix de revient par enfant et par année de Fr. 2'410.- et celle de Rolle avec 92 places revient à Fr. 1'890.- par enfant; on est donc tout à fait dans la norme à Rolle. L'OFAS a fait une analyse des places à disposition dans les crèches garderies des cantons de Zürich et de Vaud; à Zürich les enfants disposent de 13,2 m² par place et sur Vaud la moyenne est de 10 m² par place alors qu'à Rolle elle est de 7 m² par place, ce qui n'est pas du luxe. Si on regarde les prix de construction, on peut dire que c'est cher mais construire dans l'arc lémanique est cher. Pour ce projet, si on prend le CFC 2 de la Barcarolle 2, il est de Fr. 3'145'000.- ce qui revient à environ Fr. 1'125.- le m³ et environ Fr. 4'200.- le m². Il faut savoir qu'une crèche provisoire avec des containers qui resteraient à long terme serait également coûteuse; par exemple, les containers du Martinet valaient Fr. 700'000.- à l'achat. Il faut imaginer que cet investissement en location sur une période de 3 à 4 ans est susceptible de faire exploser les coûts. Elle précise que la demande de l'ARAERE est venue sur la table de la Municipalité en date du 18 novembre 2010. Dès lors les demandes d'offres et les cahiers des charges ont été faits dans les règles par la Municipalité précédente et à l'époque la demande était prévue pour un préavis pour la séance du Conseil de février 2011, sachant que la crèche devait ouvrir au mois de septembre 2011. Tout plaide pour l'acceptation de cette nouvelle crèche afin de pouvoir répondre aux besoins des familles.

M. Jaquet relève la difficulté qu'il y aurait à déplacer 10 enfants d'un endroit à un autre au vu des problèmes de transport que posent les trajets en bus.

M. Bréchon souligne qu'en fait ce sont les parents qui conduisent leurs enfants à la crèche.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close et le vote qui s'ensuit montre que le préavis est accepté à une large majorité.



Conseil Communal de Rolle

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 12 de la Municipalité du 6 octobre 2011,
- Entendu le rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

- 1- D'autoriser la Municipalité à démolir et à reconstruire la crèche garderie Barcarolle en y intégrant une Unité d'Accueil pour Ecoliers.
- 2- D'accorder à la Municipalité un crédit de construction de Fr. 4'296'480.- à financer aux meilleures conditions et à imputer sur le compte 3683.5030.0 « Bâtiment la Barcarolle PM-12/2011-2016 ».
- 3- D'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense sur une période de 50 ans.

Le **Préavis N° 12** est accepté à la majorité.

Ainsi délibéré en séance le 13 décembre 2011

6. Préavis municipal N° 13/11-16 – Fixation des indemnités de la Municipalité pour la législature 2011-2016 – Rapport de la Cofin.

Mme Schmutz, présidente de la commission, lit les conclusions du rapport identiques à celles du préavis.

M. Paley, auteur d'un rapport de minorité, lit à son tour les conclusions de son rapport.

Le président cède alors la parole à M. Gemelli qui explique la raison qui a motivé 3 conseillers à déposer un amendement relatif au sujet des jetons de présence. Celui-ci fait référence au préavis précédemment déposé au sujet de l'augmentation des indemnités de la Municipalité, préavis amendé par la Cogest dont un des points concernait les rémunérations touchées lors des participations aux réunions des associations intercommunales. L'amendement portait sur le fait qu'il n'était pas sain que des indemnités soient touchées à la fois de la commune et des associations intercommunales; ces indemnités devraient être reversées à la Commune.

Le président ouvre alors la discussion sur les 2 rapports et l'amendement.

Mme Choulal Pugnale trouve la nouvelle Municipalité un peu trop gourmande et rappelle qu'elle-même faisait partie de la commission ayant traité le précédent préavis relatif à la fixation des indemnités et qu'une augmentation de ces indemnités avait été alors refusée, pour diverses raisons. Ce préavis avait donc été retiré et ceci était certainement dû aux jetons de présences dont les montants encaissés semblaient disparates. Un nouveau préavis a ensuite été déposé avec des augmentations proposées supérieures aux précédentes, l'affiliation à une caisse de pension et les jetons de présence non modifiés. Cette demande va induire une augmentation de charge de Fr. 100'000.- pour la commune et donc pour les impôts des citoyens, ceci sur la durée de la législature qui est de 5 ans. Elle estime qu'entre le rien et le beaucoup, il y a un juste milieu.

Mme Schmutz relève que bien des communes ont des problèmes pour renouveler leur exécutif et elle estime que les rétributions proposées sont justes car elles permettent à chacun de briguer un poste. A propos des jetons de présence, il existait autrefois un système avec une indemnité + des vacations qui étaient nettes d'impôts et de charges et permettaient d'effectuer des heures supplémentaires; ces vacations ont été supprimées et les municipaux ont été augmentés mais ils ont des charges plus importantes à payer, telles les impôts dus à la commune de Rolle.



Conseil Communal de Rolle

M. Goël se sent un peu gêné par cette situation mais la loi est ainsi faite; c'est à la Municipalité de présenter son salaire et ses indemnités au Conseil communal qui vote la décision finale. Les rétributions municipales d'un certain nombre de communes ont été étudiées à des fins de comparaison et en fixant un taux de travail de 40% pour les municipaux et de 60% pour le syndic, la commune de Rolle est tout à fait dans la ligne des autres communes de même importance. Ensuite, les indemnités ont été calculées en fonction de la moyenne des salaires des chefs de service. Au vu de son expérience acquise, le travail est important et il estime que pour ses collègues il est important d'accorder une juste rétribution, d'autant plus que ces montants sont fixés pour les 5 prochaines années. En matière de caisse de pension il fait référence au règlement de la CIP et selon l'article 14, pour les magistrats communaux l'assurance de prévoyance professionnelle n'est pas obligatoire mais facultative puisqu'ils ne sont pas salariés et touchent des indemnités. A l'article 15 il est dit qu'une commune peut demander l'affiliation de ses magistrats au plan minimum LPP sans limitation de la durée, et à l'article 16 il est dit que toutes les personnes rémunérées par un employeur affilié qui ne sont pas assurées obligatoirement selon l'article 14, les magistrats communaux et les personnes ayant atteint l'âge de la retraite, peuvent être assurés facultativement si l'employeur y consent. Dans l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle au PP2, les personnes qui exercent une activité indépendante à titre principal peuvent être assurées de manière indépendante. Le principe sur lequel il faut se prononcer ce soir est que les municipaux puissent s'affilier à une caisse de pension et sur les modalités d'application, car entre les municipaux et le syndic les situations sont différentes. Les choses seront bien sûr faites en fonction du règlement de la caisse de la CIP, selon les différents cas.

En ce qui concerne les jetons de présence, ceux-ci n'étaient pas détaillés dans le précédent préavis municipal qui précisait seulement qu'ils étaient encaissés par les municipaux en fonction de leurs prestations. Ces jetons ne sont pas les mêmes que ceux des conseils d'administration où quelque'un siège 2 fois par année et touche des dizaines de milliers de francs. Certaines grandes communes ont des municipaux qui siègent dans des conseils d'administration de sociétés ayant des participations communales et un certain nombre de communes demandent que ce type de jetons de présences leur soient reversés. Les communes gèrent de façon diverse et variée les salaires et les jetons de présence. Concernant des associations intercommunales telles que l'AIER, le Sidere, le conseil régional, les jetons de présences varient de Fr. 50.- à Fr. 100.- environ. Cela peut représenter à terme un montant assez important et variable, sachant de plus que les municipaux ne sont pas tous à la même enseigne sur ce sujet. Il ne faut pas oublier que par exemple pour le conseil régional (séance tous les 15 jours), des séances de préparation en découlent, que beaucoup de matière théorique est à assimiler et que tout ce travail nécessite énormément d'heures de préparation; ce sera également le cas pour le Super-Sidere. Il est important de ne pas faire que de la présence, mais de représenter les intérêts de la commune. Il faut être conscient que la charge des municipalités devient toujours plus élevée et importante; dans les municipalités de la région, des municipaux ont déjà démissionné après 6 mois d'activité.

M. Peter, membre de la Cofin, précise que cette commission a largement travaillé sur ce sujet et a planché sérieusement sur le montant de ces indemnités. A une large majorité, cette commission a approuvé le préavis et il suggère aux conseillers de faire confiance à la Cofin et d'accepter le rapport dans son intégralité.

M. Buvelot admet que les fonctions de municipaux et de syndic sont lourdes, compliquées et chargées. Il trouve rationnel d'avoir supprimé les vacations pour un système d'indemnités plus clair. Sur le principe, il est en désaccord avec l'affiliation à une caisse de pension et avec le système des jetons de présence. Il estime que les municipaux/syndic ne sont pas des employés mais se rapprochent du statut d'indépendants et devraient donc gérer leur prévoyance professionnelle de façon autonome, et que le système des jetons de présence n'est pas clair.

M. Bédert rejoint le point de vue de M. Buvelot et complète en précisant qu'il ne comprend pas pourquoi le municipal/syndic qui accepte de ne pas être affilié à une caisse de pension toucherait des indemnités de



Conseil Communal de Rolle

16% sous forme de prime annuelle, et il se demande si cela est légal. Il invite les conseillers à refuser les points 3 et 4 et à accepter l'amendement.

M. Théodore revient sur les motifs juridiques du rapport de minorité de M. Paley. Il tient à souligner que le courriel justificatif qui était annexé au rapport, courriel d'une ligne et demie, ne fait pas référence à un article juridique, contrairement à la démonstration faite par le syndic par biais du règlement de la CIP. L'argument juridique ne peut donc pas être retenu mais l'argument de principe peut l'être. Il invite les conseillers à voter l'acceptation de l'affiliation à une caisse de pension sur le fond. La question est plutôt de savoir si les municipaux non affiliés à une caisse de pension recevront la participation communale de 16% sous forme de prime annuelle. Ceci aurait pu faire l'objet d'un rapport de minorité plus pertinent que celui de M. Paley.

M. Echenard, lorsqu'il s'est renseigné à propos de sa caisse de pension personnelle, a eu la désagréable surprise d'apprendre qu'il ne pouvait pas cotiser davantage que son taux d'activité aux CFF. Il a donc besoin ce soir de l'aval du Conseil pour qu'il puisse adhérer à la CIP car sinon dans quelques années il se retrouvera avec un gros « trou » dans ses cotisations, ce qu'il ne peut pas se permettre. Concernant les jetons de présence, précisément ceux du Sidere, il explique que pour l'instant il participe à une séance mensuelle de deux heures, ce qui ne pose pas de problème; malheureusement prochainement celle-ci va se transformer en une séance tous les dix jours (pour la constitution de l'association, le recrutement de personnel, la mise en place de la structure) et de nombreuses heures de présence en plus de son mandat de municipal.

M. Schatzmann regrette que l'ancienne municipalité ait retiré son projet et insiste sur le fait que la fonction de municipal doit être revalorisée et adaptée à la capacité de la commune actuelle, et qu'elle doit être accessible à chacun. Il regrette que ce préavis n'ait pas été traité par une commission ad hoc.

Le président précise que le règlement du Conseil prévoit que cet objet fait partie du domaine de la Cofin.

M. Charmillot confirme les propos de MM. Goël et Echenard en tant que président du conseil intercommunal de l'ASPAIRE, et précise que le comité de direction de l'ASPAIRE a fait une proposition de rétribution du comité de direction où siègent 3 membres de la Municipalité; au départ il s'agissait d'un forfait et de vacations, vacations qui ont été supprimées (sauf pour le président) ce qui signifie que les membres du comité de direction sont désormais payés à la séance, ce qui compense la perte du salaire fixe. Si en plus on leur enlève, selon l'amendement proposé, les jetons de présence pour les très nombreuses commissions d'où découlent énormément d'heures de travail, ceci pourrait être considéré comme une double pénalité. Il s'oppose donc à l'amendement.

M. Bréchon répond à M. Bédert à propos de la participation communale de 16% versée sous forme de prime annuelle; il s'agit là d'un souci d'équité envers ceux qui ne désirent pas d'affiliation. Il compare ensuite le salaire touché par le syndic d'Orbe qui est de Fr. 118'000.- pour un emploi estimé à 70%.

M. Jaquet, en tant que municipal de la précédente Municipalité, se sent un peu responsable du retrait du premier préavis; c'est lui qui à l'époque était intervenu auprès de la Municipalité car certains points n'étaient alors pas clairs et manquaient de transparence. Ceci a conduit à reporter la décision à la présente législature. S'agissant des vacations, un forfait de 250 heures était pris en compte, ce qui était insuffisant au vu de la charge de travail qu'il estime à 1000 heures pour la municipalité. S'agissant des jetons de présence et de l'amendement, ce qui va être donné d'une main sera repris de l'autre puisque la somme qu'il toucherait par ces jetons correspond à peu près au salaire fixe. Pour illustrer la charge de travail, il précise qu'il n'a pas regagné son bureau d'indépendant dans son entreprise depuis le vendredi précédent à 14h00, sachant que du travail l'y attend.

M. Nicolo a un peu de peine à admettre que l'on conteste ainsi le travail de la commission et considère que le travail que la Municipalité effectue n'est pas du travail mais du bénévolat et qu'il n'est pas évident pour les municipaux d'entendre la teneur des débats de ce soir. Il revient sur le fait qu'il est difficile pour



Conseil Communal de Rolle

les partis de trouver des candidats, et comment faire si la rémunération proposée n'est pas valorisée et n'est pas à la hauteur? Il estime qu'il faut soutenir et motiver les municipaux, et aussi voir à long terme.

Mme Schmutz confirme que tout travail mérite salaire et que le bénévolat ça va un moment.

M. Charmillot précise qu'il y a beaucoup de responsabilités au sein d'un exécutif et qu'au vu des nombreux travaux qui s'annoncent, environ 40 millions de dépenses sur 5 ans avec un engagement exceptionnel, il faut que la rémunération soit à la hauteur. Tout travail mérite salaire, sachant que les salaires en question sont tout à fait dans la norme en comparaison avec ceux d'autres communes.

M. Micello ne serait pas contre le fait d'augmenter le taux d'occupation des municipaux en fonction de leur dicastère.

Le président clôt alors la discussion pour passer au vote, lequel est demandé à bulletins secrets par M. Roland au nom des Verts-Libéraux. Le vote à bulletins secrets devant être appuyé par 1/5 de l'assemblée, le président passe au vote sur cet objet qui est accepté. Il ouvre ensuite les votes par celui qui porte sur l'amendement relatif aux jetons de présence, amendement accepté à la majorité (25 oui, 21 non, 1 blanc). On passe alors au vote sur le rapport de minorité, donc sur l'acceptation ou le refus à l'affiliation à une caisse de pension pour les municipaux/syndic, oui étant le refus et non étant l'acceptation de l'affiliation (21 oui 24 non, 2 blancs); l'affiliation des municipaux/syndic à une caisse de pension est donc acceptée à la majorité. Le troisième vote porte sur l'acceptation du préavis tel que présenté, comprenant en plus l'amendement voté en premier; le vote montre que le préavis municipal amendé est accepté à la majorité (30 oui, 16 non, 1 blanc).

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 13 amendé de la Municipalité du 31 octobre 2011,
- Entendu le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

- 1- De fixer les indemnités de la Municipalité pour la législature 2011-2016 à raison de
 - Fr. 80'790.- pour le syndic, représentant une activité (taux de rémunération) de 60%.
 - Fr. 53'860.- pour chacun des 4 municipaux, représentant une activité (taux de rémunération) de 40%.
- 2- De fixer un montant forfaitaire de Fr. 1'200.- par année pour les frais de téléphone.
- 3- D'autoriser les municipaux qui le souhaitent à s'affilier à une caisse de pension aux mêmes conditions que celles réservées au personnel communal; les municipaux non affiliés à une caisse recevront la participation communale de 16% sous forme de prime annuelle.
- 4- Que les rémunérations (jetons de présence) perçues par les membres de la Municipalité de Rolle pour leur participation à titre de municipal délégué dans des conseils quelconques (administration, intercommunaux, associatifs, etc.) sont reversées dans leur intégralité à la commune de Rolle.
- 5- D'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de Fr. 22'800.- au budget 2011.

Le **Préavis N° 13** est accepté à la majorité.

Ainsi délibéré en séance le 13 décembre 2011



7. Préavis municipal N° 17/11-16 – Projet de budget 2012 – Rapport de la commission des finances.

M. Théodore, rapporteur de la commission des finances, lit les conclusions du rapport identiques à celles du préavis.

M. Paley, auteur d'un rapport de minorité, lit à son tour les conclusions de son rapport.

Le président ouvre alors la discussion sur le fond des 2 rapports.

M. Goël rappelle que même si le budget présenté est déficitaire d'environ Fr. 900'000.-, il ne faut pas oublier que le budget global est de 47 mios, avec un déficit qui représente 2% environ, sachant que ces 2% représentent une marge tout à fait acceptable. Il précise que les rentrées difficiles à estimer sont celles des bénéfices sur les sociétés; ces revenus, sans être sous-estimés, ont été évalués de façon raisonnable afin d'avoir plutôt une bonne surprise lors des comptes. Le budget est donc assez réaliste, voir même estimé à la baisse. Il estime que couper dans le budget ici et là, de façon aléatoire ainsi que proposé par le rapport de minorité n'est pas la bonne solution. Les travaux estimés pour l'année à venir ont été évalués avec les chefs de service, et leurs montants sont destinés à entretenir les routes, effectuer des travaux nécessaires, sachant qu'en fin d'année si des montants subsistent, ils ne seront pas dépensés. A propos des EPT, il stipule que le rapporteur a reçu, de même que tous les membres de la Cofin, les indications relatives à l'augmentation des effectifs communaux. Deux agents de police vont être engagés à la police administrative suite à la suppression du contrat de prestation avec la gendarmerie (Fr. 435'000.-), pour lesquels des points d'impôts en retour seront reversés par l'Etat (Fr. 716'000.-); par rapport à la péréquation financière il y a un montant à payer pour la police cantonale, ce qui laisse un solde positif au budget de presque Fr. 200'000.-. L'engagement de ces 2 policiers permettra d'avoir une présence policière accrue et répondra aux prestations demandées par la commune et la population. Ces EPT comprennent également un apprenti supplémentaire (guère onéreux pour la commune) et des adaptations de taux d'activité, comme au service des bâtiments pour M. Baeriswil qui passe ainsi de 50% à 80%; ceci lui permettra d'effectuer des contrôles de dossiers d'enquêtes qui étaient en partie externalisés favorisant ainsi une meilleure réactivité. M. Dubois, service informatique, passe de 70% à 100% diminuant ainsi le poste d'outsourcing. Mme Montanet au service technique passe de 50% à 80% pour qu'elle puisse établir des dossiers d'urbanisme qui étaient réalisés à l'externe. Il y a donc des compensations de dépenses évidentes. De plus, les deux contractuelles de la police administrative verront également leur taux d'activité légèrement augmenter. La seule personne vraiment engagée en supplément le sera au service technique afin de permettre la mise en place d'une politique énergétique de la commune durant les prochaines années.

M. Monod partage sur le fond le point de vue de M. Paley car il ne sait pas si la Municipalité a pris la pleine mesure de ce que l'économie nous réservera ces prochaines années; il estime que la commune qui vit des impôts ne verra pas d'augmentation de ses revenus dans un futur proche, et il invite la Municipalité à réduire la voilure en prévision des années à venir, à partir de 2013.

Mme Byrne Garelli explique que les bâtiments dont la commune est propriétaire ont toujours besoin d'entretien, de rénovations et qu'aujourd'hui les services techniques sont à la limite de la rupture; ils n'ont d'ailleurs pas forcément les compétences nécessaires pour gérer la construction, les projets d'architecture pour lesquels il faut s'appuyer sur les architectes extérieurs qui pilotent les projets. Il est donc important d'acquérir ces compétences en interne. Il est également important de développer une vraie politique énergétique de la commune, par exemple pour étudier la possibilité de produire de l'électricité photovoltaïque. Des mesures d'économie d'énergie pour les bâtiments communaux sont en cours pour l'eau, le chauffage, l'électricité, avec l'aide d'une entreprise extérieure; la commune aimerait reprendre ces études à son compte mais pour l'instant il manque en interne les ressources nécessaires pour procéder à l'analyse fine des projets.



Conseil Communal de Rolle

Mme Tecon précise, à propos de l'organisation de la police administrative, que M. Juillet travaille depuis trop longtemps sur la sécurité des bâtiments à cause de l'obligation d'installer un concept de sécurité pour l'évacuation des bâtiments publics, et que durant ce temps il ne fait rien d'autre; on espère que les 2 personnes actuellement sur le terrain pour la délivrance des amendes pourront à l'avenir consacrer plus de temps à l'administratif. A propos de la police des constructions et de l'urbanisme, si le budget n'est pas accepté, il faudra ajouter plus d'une centaine de milliers de francs pour les études et autres. Une projection sur la législature à venir relative aux études et aux occupations du personnel pour que l'urbanisme puisse continuer avec ses développements et ses chantiers, montre qu'il est beaucoup plus confortable et rationnel de disposer de compétences à l'interne. A propos du futur «M. Energie», il faut savoir que s'il ne peut être engagé, rien de plus dans ce domaine ne sera entrepris que ce qui est fait actuellement.

M. Paley ne conteste pas les engagements de personnel mais veut qu'ils soient étudiés, présentés dans le détail et justifiés. Certains d'entre eux sont nécessaires mais il faut être raisonnable. S'il y a des investissements à faire pour l'écologie, il les soutiendra et suggère de partager les investissements avec d'autres communes. Il veut plus d'éclaircissements à propos de la gendarmerie et des policiers supplémentaires dont on n'a peut-être pas besoin.

Mme Tecon complète en disant que la gendarmerie reste à Rolle mais ne travaillera pas pour la commune; elle devra gérer 14 communes à la fois. Comme déjà énoncé par le syndic, il y a en gros une enveloppe de Fr. 200'000.- à disposition pour l'engagement à la police administrative.

Mme Fries prend la parole afin de recommander aux conseillers de laisser la Municipalité gérer son personnel et souligne que c'est une bonne idée de faire en sorte de ne pas externaliser études et projets.

M. Charmillot évoque le thème des fusions de communes qui permettent entre autres les économies d'échelle. Peut-être l'avenir est-il dans la discussion avec les communes voisines pour une répartition des charges; à réfléchir.

Le président propose ensuite de passer le budget en revue centre par centre :

Chapitre Administration générale, pas de remarque.

Chapitre Finances, pas de remarque.

Chapitre Domaines et Bâtiments concerné par un amendement du rapport de minorité. M. Paley veut diminuer de Fr. 60'000.- le compte de l'entretien du camping des Vernes – compte 3682. Cet amendement passe au vote et est refusé à la majorité.

Chapitre Travaux concerné par deux amendements du rapport de minorité. M. Paley veut diminuer ce compte de Fr. 200'000.- le compte d'entretien du réseau routier - compte 4300.3142. Cet amendement passe au vote et est refusé à la majorité.

Chapitre Instruction publique et cultes, pas de remarque.

Chapitre Police, pas de remarque.

Chapitre Sécurité sociale, pas de remarque.

Chapitre Services industriels, pas de remarque.

Aucune remarque concernant l'un ou l'autre point du budget n'étant soulevée, le président passe au vote sur le fond dont le résultat est que le budget est accepté à une large majorité.

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 17 de la Municipalité du 7 novembre 2011,
- Entendu le rapport de la commission permanente des finances chargée d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

D'adopter le projet de budget 2012 de la Commune de Rolle, présentant un excédent de charges de Fr. 998'933.-.



Conseil Communal de Rolle

Le **Préavis N° 17** est accepté à la majorité.

Ainsi délibéré en séance le 13 décembre 2011

8. Préavis municipal N° 18/11-16 – Fixation de plafonds en matière d'emprunts et de risques pour cautionnements pour la législature 2011-2016 – Rapport de la Cofin, prise de décision.

M. Théodore, rapporteur de la commission des finances, lit les conclusions du rapport identiques à celles du préavis.

Le président ouvre alors la discussion sur le fond. La parole n'étant pas demandée, il ferme la discussion et passe au vote qui montre que le préavis est accepté à l'unanimité.

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 18 de la Municipalité du 21 novembre 2011,
- Entendu le rapport de la commission permanente des finances chargée d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

De fixer les valeurs suivantes pour la législature 2011-2016

- Plafond d'endettement: Sfr. 60'000'000.-
- Plafond de risques pour cautionnements et autres engagements: Sfr. 8'000'000.-

Le **Préavis N° 18** est accepté à l'unanimité.

Ainsi délibéré en séance le 13 décembre 2011

8. Propositions individuelles et divers.

M. Ansermoz tient à remercier la Municipalité et le service de voirie pour les décorations de Noël posées à Rolle. Il souhaite que le Conseil conserve une bonne ambiance constructive.

Mme Rea aimerait savoir si une courte pause officielle pourrait être instituée et utilisée lors de longs conseils.

Le président rétorque que cela est de la compétence du bureau et qu'il en sera discuté lors de l'une de ses prochaines séances.

M. Davies fait référence aux nombreuses rumeurs qui inquiètent les rollois concernant la procédure judiciaire en cours avec l'hôtel Rivesrolles. Il demande à la Municipalité des éclaircissements à propos des points suivants: qui est l'avocat qui défend la position de la Commune, quelle somme la commune a-t-elle dépensé à ce jour pour les honoraires et les frais juridiques, quel montant a été provisionné pour les frais futurs, quel est le résultat estimé de cette affaire, quand pourra-t-elle se clore et quelles sont les dispositions budgétaires prises pour financer un recours en cas de perte de la cause? La Municipalité peut-elle calmer les craintes de certains citoyens qui envisagent une facture juridique astronomique en plus des indemnités colossales conduisant à une hausse future d'impôts et à l'abandon de certains projets non prioritaires.



Conseil Communal de Rolle

M. Goël fait le point avec quelques renseignements généraux; deux procès sont en cours, à savoir Rivesrolle et Bellerive et indique que l'avocat de la commune est Me Haldi. Il a eu l'occasion de participer à 4 séances au Tribunal cantonal relatives à Bellerive et 2 séances relatives à Rivesrolle. Ces affaires tirent en longueur, ce qui arrange probablement les avocats, et au printemps le Tribunal se prononcera et déterminera si la responsabilité de la commune est engagée. Si aucune responsabilité n'est reconnue, le litige prendra fin et si une responsabilité est reconnue il y aura une suite qui servira à déterminer le montant d'une indemnité. Sans dévoiler la teneur des débats, il semble qu'en ce qui concerne l'affaire Bellerive la commune se trouve plutôt en bonne position. Pour Rivesrolles, cela est encore à déterminer selon les prochaines séances; en fait, il semble que relativement peu de charges peuvent être imputées à la Commune.

M. Bréchon félicite l'assemblée pour la haute tenue des débats de ce soir ainsi que la Municipalité pour le point 10 des communications municipales. Il s'agit des WC qui vont être aménagés près de la place de jeux du Château, et il se félicite que les recommandations de la commission aient été suivies.

Mme Safi remercie la Municipalité pour le passage piétons du Maupas qui a été repeint.

Le Président souhaite une bonne nouvelle année aux conseillers et les convie à l'apéritif de fin d'année. Il clôt la séance à 21h50.

Au nom du Conseil communal

Nicolas WALTER
Président



Violaine CHERPILLOD
Secrétaire